

# SERBIE

(et Kosovo : résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)

## Environnement opérationnel

### Contexte

#### Serbie

La Serbie accueille actuellement près de 70 550 réfugiés enregistrés suite aux conflits des Balkans dans les années 90. Elle abrite également quelque 210 000 déplacés depuis le Kosovo, dont environ 97 000 ont besoin d'assistance, d'après une enquête d'évaluation des besoins des déplacés internes réalisée par le Commissaire serbe aux réfugiés et le HCR en 2011.

En 2012, plus de 3 100 personnes ont indiqué leur intention de demander l'asile en Serbie. Cependant, 488 seulement ont été enregistrées par le bureau de l'asile, alors que beaucoup sont parties pour l'Europe occidentale sans présenter de demande ou sans compléter la deuxième étape de l'enregistrement, en raison des défaillances du système et du manque de ressources au centre d'asile.

Le HCR s'emploie également à identifier, prévenir et réduire l'apatridie, en particulier pour les minorités rom, ashkali et égyptienne. D'après une enquête du HCR menée en 2010, près de 30 000 personnes appartenant à ce groupe risquent de devenir apatrides.



## Chiffres prévisionnels pour la Serbie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bosnie-Herzégovine	20 000	600	19 000	400
	Croatie	49 000	5 000	45 000	5 000
Demandeurs d'asile	Pays divers	200	200	350	350
Déplacés internes	Serbie	210 000	9 000	210 000	8 000
Apatrides	Apatrides	8 500	2 500	8 500	2 500
<b>Total</b>		<b>287 700</b>	<b>17 300</b>	<b>282 850</b>	<b>16 250</b>

## Chiffres prévisionnels pour le Kosovo (S/RES/1244 (1999))

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Bosnie-Herzégovine	10	10	-	-
	Croatie	30	30	20	20
	L'ex-République yougoslave de Macédoine	30	30	10	10
	Divers pays	30	30	20	20
Demandeurs d'asile	Divers pays	20	20	20	20
Réfugiés rapatriés	Serbie (et Kosovo S/RES/1244)	500	500	500	500
Déplacés internes	Serbie (et Kosovo S/RES/1244)	17 200	17 200	16 000	16 000
Déplacés de retour	Serbie (et Kosovo S/RES/1244)	1 500	1 500	2 000	2 000
Apatrides <sup>1</sup>	Apatrides	4 000	1 000	4 000	1 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Divers pays	600	600	600	600
<b>Total</b>		<b>23 920</b>	<b>20 920</b>	<b>23 170</b>	<b>20 170</b>

<sup>1</sup> On ne dispose pas de statistiques officielles sur l'apatridie. Ce chiffre est une estimation du HCR fondée sur les évaluations sur le terrain et l'expérience dans l'assistance des personnes risquant l'apatridie.

## Kosovo

Le HCR collabore avec les autorités et d'autres partenaires pour soutenir la réforme juridique dans le domaine de l'asile, l'état civil et l'enregistrement civil ; prévenir l'apatridie ; et développer un cadre politique et juridique pour les retours et la réintégration. Quelque 18 000 personnes demeurent déplacées à l'intérieur du Kosovo.

La première moitié de 2012 a vu 24 nouvelles demandes d'asile et le HCR continue de soutenir 52 réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie qui ont fui pendant le conflit de 1991-1995, 43 réfugiés de L'ex-République yougoslave de Macédoine et 26 réfugiés relevant de son mandat originaires du Cameroun, d'Éthiopie et d'Iraq.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2013

## SERBIE

## Environnement de protection favorable

- Développer et renforcer la législation et le cadre politique.
  - ☞ Des séances de formation et des séminaires sont organisés à l'intention des officiers judiciaires, des fonctionnaires des autorités locales et de la société civile pour aider à promouvoir le respect des normes de protection.

## Besoins de base et services essentiels

- Consolider les services pour les personnes présentant des besoins spéciaux.
  - ☞ Dans l'ensemble, 244 familles de déplacés internes reçoivent une aide pour quitter les centres collectifs, réduisant le nombre de résidents de ces centres et relevant le pourcentage de ménages qui vivent dans des conditions satisfaisantes.
  - ☞ Quelque 4 800 déplacés internes et 2 900 réfugiés bénéficient d'un soutien psychologique, d'une orientation vers les institutions étatiques et d'activités de plaidoyer. Un millier d'individus extrêmement vulnérables reçoivent une allocation en espèces à titre exceptionnel.

## Solutions durables

- Réduire de manière plus importante l'apatridie
  - ☞ Quelque 5 500 apatrides bénéficient d'une aide pour acquérir ou confirmer une nationalité.
- Réaliser le potentiel du rapatriement librement consenti.
  - ☞ Jusqu'à 500 personnes bénéficient de visites de reconnaissance et d'information, et participent aux groupes de travail municipaux.

## Autonomisation et autogestion communautaires

- Améliorer l'autosuffisance et les moyens d'existence.
  - ☞ Quelque 740 déplacés internes sont aidés à devenir autosuffisants et à trouver des moyens de subsistance.

## KOSOVO (S/RES/1244 (1999))

## Processus de protection et documents adéquats

- Renforcer la délivrance de documents d'état civil et d'enregistrement civil.
  - ☞ Environ 500 enfants sont enregistrés et reçoivent des papiers d'identité en vertu de procédures ordinaires d'enregistrement des naissances, et 500 personnes sont enregistrées au titre de procédures d'enregistrement tardif des naissances.
- Augmenter le nombre de personnes possédant des documents individuels.
  - ☞ Un millier de bénéficiaires potentiels âgés de plus de 16 ans ayant besoin de documents d'identité peuvent les obtenir grâce à l'aide juridique.
- Élargir l'accès aux procédures de détermination du statut et en relever la qualité.
  - ☞ Le HCR assiste à 300 entretiens avec des demandeurs d'asile et des personnes relevant de sa compétence pour veiller au respect des normes de détermination du statut de réfugié.

- Améliorer les conditions d'accueil.

☞ Une centaine d'interventions sont faites au nom des personnes relevant de la compétence du HCR auprès de la police et des institutions locales et régionales pour garantir l'accès à l'asile.

## Environnement de protection favorable

- Développer et renforcer la législation et les cadres politiques.
  - ☞ Le HCR fournit ses commentaires sur une vingtaine de documents de politique juridique afin de s'assurer de leur conformité aux normes internationales.
  - ☞ Environ 200 officiers de police et des frontières et 50 juristes participent à des ateliers, des séances de formation, des réunions thématiques et des visites d'étude, pour augmenter leurs capacités en matière de détermination du statut de réfugié et leur compréhension des normes et des législations internationales.
  - ☞ Des activités de plaidoyer préconisent l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les plans de développement local, national et régional.
- Élargir l'accès à l'aide juridique et aux solutions légales.
  - ☞ Près de 1 300 rapatriés volontaires et rapatriés de force appartenant à des groupes minoritaires, et 500 déplacés internes bénéficient de services juridiques et améliorent leur situation légale.
- Améliorer l'accès au territoire et réduire le risque de refoulement.
  - ☞ La surveillance quotidienne à l'aéroport et 100 visites de suivi aux points de passage aux frontières garantissent le respect des principes de la protection internationale.
  - ☞ Quelque 500 entretiens sont menés avec des demandeurs d'asile et des personnes relevant de la compétence du HCR.

## Solutions durables

- Réaliser le potentiel de la réintégration.
  - ☞ Près de 70 réfugiés originaires de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de L'ex-République yougoslave de Macédoine bénéficient de la régularisation de leur statut juridique.
- Réaliser le potentiel du rapatriement librement consenti.
  - ☞ Quelque 1 800 rapatriés et déplacés internes reçoivent des kits de rapatriement.
- Faire en sorte que la réintégration soit plus durable.
  - ☞ Le suivi de la réintégration est renforcé et une évaluation des lacunes de la protection est entreprise.
  - ☞ Une stratégie de solutions durables pour les déplacés internes au Kosovo est recherchée.

## Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Réduire le risque de violence sexuelle et sexiste et améliorer la qualité de la réponse qui y est donnée.
  - ☞ Au moins 20 victimes de la violence sexuelle et sexiste sont soutenues par une aide juridique et des interventions adaptées à leur sexe et à leur âge.

## Présence du HCR en 2013

### Serbie

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	39
Internationaux	2
Nationaux	31
Autres	6

### Kosovo

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	44
Internationaux	6
Nationaux	32
VNU	5
Autres	1

Depuis 2010, les retours forcés depuis l'Europe occidentale ont largement dépassé les rapatriements librement consentis au Kosovo. Cette tendance devrait se poursuivre en 2013, suscitant des préoccupations majeures quant à la capacité de réintégration du Kosovo, de même que des questions pratiques relatives à la protection. Le HCR conserve un cadre de suivi des retours dans l'ensemble du Kosovo pour mesurer le degré de réintégration des rapatriés et formuler des recommandations appropriées aux acteurs nationaux et internationaux concernés. Une assistance est également prodiguée aux personnes qui risquent l'apatridie par manque de documents d'identité et de certificats de naissance, une situation qui touche en particulier les minorités rom, ashkali et égyptienne.

### ● Besoins

#### Serbie

Le pays a spécialement besoin de stimuler sa capacité d'accueil des demandeurs d'asile de manière permanente. Il sera important de continuer à surveiller et à renforcer les capacités de la société civile et des fonctionnaires gouvernementaux travaillant dans le régime d'asile.

Quelque 2 540 personnes, dont plus de 500 réfugiés et plus de 2 000 déplacés internes, vivent dans 24 centres collectifs. Un grand nombre de réfugiés et de déplacés internes résident dans des logements temporaires inférieurs aux normes ou dans des zones d'installation illégales, qui manquent des services les plus rudimentaires. D'autres solutions d'hébergement durables sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie de ces populations.

D'après les conclusions de l'évaluation des besoins des déplacés internes réalisée en 2011, près de 39 pour cent des déplacés internes sont au chômage et 74 pour cent vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les femmes chefs de famille



Réfugié croate ayant bénéficié d'un programme d'aide à la création de revenus dans le secteur de l'agriculture, monté par le HCR dans la Voïvodine.

HCR / MARIC

représentent 31 pour cent des personnes les plus vulnérables. Quelque 80 pour cent des ménages de déplacés internes ont indiqué qu'ils avaient besoin d'aide pour trouver des solutions d'hébergement durables. Seul un déplacé interne sur cinq a exprimé le souhait de revenir au Kosovo, les autres préférant rester dans leur lieu de déplacement. Environ 25 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR souffrent de maladies chroniques, et 8 pour cent sont handicapés.

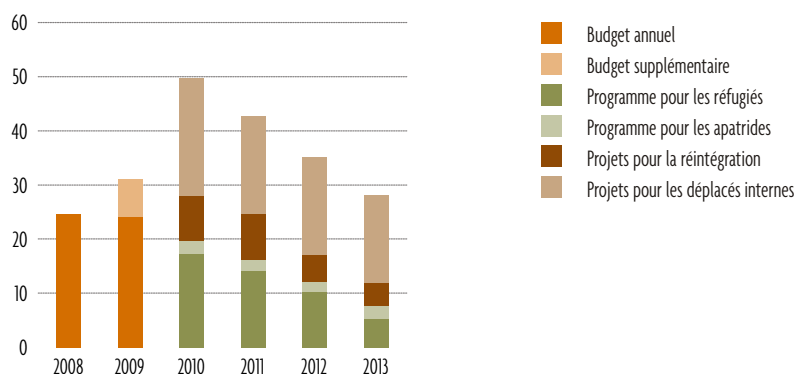
#### Kosovo

Au Kosovo, le HCR est mandaté par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU pour superviser le « retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées ». Le manque de documents d'identité et de titres de propriété, ainsi que le nombre insuffisant de logements joint au taux élevé de chômage, demeurent des écueils majeurs contrariant la réintégration et la viabilité des retours.

Le HCR appliquera une stratégie globale de solutions durables pour les personnes déplacées au Kosovo afin de répondre à leurs besoins de protection et de réintégration. Il fera campagne pour l'inclusion des questions relatives au retour et à la réintégration dans les politiques nationales et les plans de développement. Le but ultime est de parvenir à ce que les institutions du Kosovo assument la pleine responsabilité du processus de rapatriement, trouvent des moyens de

## Budget du HCR en Serbie (et Kosovo S/RES/1244 (1999)) 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)





surmonter les obstacles au retour et à la réintégration, et prennent en charge les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR, spécialement les minorités rom, ashkali et égyptienne. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des autorités qui participent à la détermination du statut de réfugié.

## Stratégie et activités

### Serbie

Le HCR aidera à mettre fin aux déplacements prolongés causés par les conflits de 1991-1995 en s'employant à faire réussir le programme régional de logement. Il collaborera avec toutes les parties prenantes pour inclure les réfugiés et les déplacés internes dans les plans nationaux. Les activités de plaidoyer en faveur de changements législatifs et de renforcement des capacités parmi les autorités dans les domaines de l'asile et de l'apatridie seront intensifiées. Une coopération plus étroite avec les partenaires d'exécution visera à pérenniser leurs activités après le désengagement prévu du HCR dans le pays.

### Kosovo

Le HCR renforcera la protection apportée aux demandeurs d'asile, aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés, tout en retirant progressivement l'assistance matérielle qu'il prodigue aux déplacés internes et aux rapatriés. Il améliorera la qualité des procédures de détermination du statut de réfugié et aidera les autorités à mettre en œuvre des solutions durables, principalement par l'intégration locale des réfugiés et des déplacés internes, de même que la réintégration durable des rapatriés. Enfin, le HCR continuera de soutenir le rapatriement librement consenti et il surveillera la situation des droits fondamentaux de tous les rapatriés appartenant à des minorités.

### Contraintes

#### Serbie

La volonté politique des autorités est essentielle pour résoudre les situations prolongées de réfugiés et de déplacés internes dans le pays, améliorer le régime d'asile et augmenter le taux d'enregistrement civil parmi les personnes risquant l'apatridie.

#### Kosovo

Le manque de logements et la situation socio-économique médiocre limitent fortement les retours et la réintégration au Kosovo. Les relations interethniques et la gouvernance sont aussi problématiques.

## Organisation et mise en œuvre

### Coordination

#### Serbie

Le HCR travaille en étroite coordination avec le Commissaire serbe pour les réfugiés, les

Ministères de l'intérieur et des affaires sociales, les autorités municipales et les centres locaux de protection sociale. Les partenariats avec l'Union européenne, l'Équipe des Nations Unies dans le pays, l'OSCE, le Conseil de l'Europe et la société civile sont aussi importants.

#### Kosovo

Le HCR coordonne ses activités avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le Bureau de l'Union européenne au Kosovo. Il participe à l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et à la mise en œuvre du plan de développement commun de l'Équipe. Le Haut Commissariat travaille également en étroite collaboration avec l'Équipe de planification de l'ONU au Kosovo, l'OSCE et l'OIM.

## Informations financières

En 2013, le budget global pour la Serbie et le Kosovo (S/RES/1244 (1999)) s'élève à 28,1 millions de dollars E.-U., soit une diminution de plus de 7 millions de dollars E.-U. (17 pour cent) par rapport à 2012.

Le budget pour la Serbie s'établit à 19,25 millions de dollars E.-U., dont 85 pour cent sont alloués aux déplacés internes, 10 pour cent aux réfugiés et 5 pour cent aux apatrides.

Les besoins d'ensemble pour le Kosovo sont de 9 millions de dollars E.-U., dont 28 pour cent reviennent aux déplacés internes, 41 pour cent au rapatriement et à la réintégration, 25 pour cent aux réfugiés et 7 pour cent aux personnes risquant l'apatridie.

## Conséquences d'un manque de financement

#### En Serbie :

- Quelque 8 500 déplacés internes ne recevraient pas l'assistance au logement et à l'autosuffisance dont ils ont besoin pour quitter les centres collectifs ou réparer leur maison.
- Environ 5 000 personnes seraient privées d'aide juridique et de soutien aux services communautaires.

#### Au Kosovo :

- Un millier d'enfants ne bénéficieraient pas de l'enregistrement des naissances et de la délivrance de documents d'identité.
- Près de 2 000 personnes supporteraient les conséquences de coupes dans l'aide juridique, l'assistance alimentaire pendant les six premiers mois suivant leur retour au Kosovo, les kits de rapatriement contenant des biens ménagers, des vivres et des articles de secours essentiels, et l'assistance prodiguée aux personnes vulnérables pour se préparer à l'hiver.

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Serbie

##### Organismes gouvernementaux

Commissaire serbe pour les réfugiés

##### ONG

Amity

Association pour le développement des enfants et des jeunes - Club ouvert

Centre de Belgrade pour les droits de l'homme

Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance

Conseil danois pour les réfugiés

Fonds de microdéveloppement

Intersos

MicroFinS

Praxis

Vizija

##### Autres

UNOPS

#### Kosovo

##### ONG

Agence du Kosovo pour le plaidoyer et le développement

Centre de ressources et de formation au plaidoyer  
Civil Rights Program-Kosovo

##### Autres

Service de soutien et de coordination du retour

### Partenaires opérationnels

#### Serbie

##### Autres

OIM

ONU-Habitat

OSCE

PNUD

UNICEF

Union européenne

#### Kosovo

##### Organismes gouvernementaux

Bureau du Vice-Premier Ministre

Ministère des Administrations locales

Ministère des Affaires internes

Ministère du Travail et de la Protection sociale

Ministères des Communautés et des Rapatriements

##### ONG

Conseil danois pour les réfugiés

Kosova Rehabilitation Center for Torture Victims

Mercy Corps

Roma and Ashkalia Documentation Centre

##### Autres

Bureau de l'Union européenne au Kosovo

CICR

EULEX

FICR

FNUAP

HCDH

KFOR

Kosovo Property Agency (KPA)

MINUK

OIM

OMS

ONU Femmes

OSCE

PNUD

Représentant spécial de l'Union européenne (RSUE)

UNICEF

## Budget 2013 du HCR pour la Serbie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Droit et politique générale	148 158	131 390	0	279 548
Assistance juridique et recours	328 158	0	206 717	534 874
Accès au territoire et non-refoulement	229 505	0	0	229 505
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	59 968	76 890	128 716	265 573
<b>Sous-total</b>	<b>765 788</b>	<b>208 281</b>	<b>335 432</b>	<b>1 309 500</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>				
Conditions d'accueil améliorées	197 658	0	0	197 658
<b>Sous-total</b>	<b>197 658</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>197 658</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	0	0	403 578	403 578
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>403 578</b>	<b>403 578</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>				
Santé	97 384	0	218 716	316 099
Abris et infrastructure	0	0	9 074 679	9 074 679
Articles ménagers de base	0	0	486 120	486 120
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	224 567	0	409 431	633 998
Éducation	0	0	401 716	401 716
<b>Sous-total</b>	<b>321 951</b>	<b>0</b>	<b>10 590 662</b>	<b>10 912 613</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>				
Autosuffisance et moyens d'existence	199 847	0	2 568 639	2 768 486
<b>Sous-total</b>	<b>199 847</b>	<b>0</b>	<b>2 568 639</b>	<b>2 768 486</b>
<b>Solutions durables</b>				
Retour volontaire	123 044	0	563 147	686 191
Intégration	62 584	0		62 584
Réduction des cas d'apatridie	0	769 843		769 843
<b>Sous-total</b>	<b>185 628</b>	<b>769 843</b>	<b>563 147</b>	<b>1 518 618</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>				
Coordination et partenariats	0	0	299 404	299 404
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>299 404</b>	<b>299 404</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	90 851	53 390	607 431	751 673
Gestion des opérations, coordination et appui	370 699	170 843	546 929	1 088 471
<b>Sous-total</b>	<b>461 551</b>	<b>224 234</b>	<b>1 154 360</b>	<b>1 840 144</b>
<b>Total</b>	<b>2 132 422</b>	<b>1 202 358</b>	<b>15 915 221</b>	<b>19 250 000</b>
<b>Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)</b>	<b>7 378 415</b>	<b>1 022 518</b>	<b>14 607 367</b>	<b>23 008 300</b>

## Budget 2013 du HCR pour le Kosovo (S/RES/1244 (1999)) (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>					
Droit et politique générale	175 502	523 921	212 129	0	911 552
Assistance juridique et recours	0	0	299 933	0	299 933
Accès au territoire et non-refoulement	615 197	0	0	0	615 197
Sous-total	<b>790 699</b>	<b>523 921</b>	<b>512 063</b>	<b>0</b>	<b>1 826 682</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>					
Conditions d'accueil	123 596	0	0	0	123 596
Détermination du statut de réfugié	62 654	0	0	0	62 654
Documents individuels	0	157 295	0	0	157 295
Enregistrement et documents d'état civil	0	241 135	0	0	241 135
Sous-total	<b>186 250</b>	<b>398 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>584 681</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	0	0	484 181	0	484 181
Sous-total	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>484 181</b>	<b>0</b>	<b>484 181</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>					
Abris et infrastructure	1 754 942	0	0	0	1 754 942
Sous-total	<b>1 754 942</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 754 942</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>					
Coexistence avec les communautés locales	0	0	254 229	0	254 229
Sous-total	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254 229</b>	<b>0</b>	<b>254 229</b>
<b>Solutions durables</b>					
Retour volontaire	0	0	373 063	0	373 063
Réintégration	0	0	941 432	216 667	1 158 098
Intégration	76 983	0	0	0	76 983
Sous-total	<b>76 983</b>	<b>0</b>	<b>1 314 495</b>	<b>216 667</b>	<b>1 608 144</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>					
Coordination et partenariats	44 990	0	291 795	0	336 786
Sous-total	<b>44 990</b>	<b>0</b>	<b>291 795</b>	<b>0</b>	<b>336 786</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	0	577 701	0	577 701
Gestion des opérations, coordination et appui	273 200	448 955	817 398	0	1 539 553
Sous-total	<b>273 200</b>	<b>448 955</b>	<b>1 395 099</b>	<b>0</b>	<b>2 117 254</b>
<b>Total</b>	<b>3 127 063</b>	<b>1 371 308</b>	<b>4 251 861</b>	<b>216 667</b>	<b>8 966 898</b>
<b>Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)</b>	<b>2 759 881</b>	<b>969 467</b>	<b>4 862 867</b>	<b>3 412 792</b>	<b>12 005 007</b>